

15 mars 2010

Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2006 de M^{me} Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North, renvoyée en commission le 28 novembre 2006, intitulée: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école.»

Rapport de M. Rémy Burri.

La commission s'est réunie une seule fois sur le sujet, à savoir le 1^{er} novembre 2007, sous la présidence de M^{me} Nathalie Fontanet.

Rappel de la motion

Considérant que:

- les préaux sont devenus, notamment de nuit, des lieux de dangers certains;
- des drogues y circulent librement, même celles de substitution;
- des enfants et adolescents y sont présents tous les jours;
- les moyens à la disposition des forces de l'ordre sont insuffisants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre les mesures nécessaires pour fermer tous les préaux d'école entre 22 h et 6 h;
- assurer une surveillance maximale par tous les moyens qu'il jugera utiles et à faire que les actes délictueux soient dénoncés;
- n'autoriser l'accès aux préaux d'école qu'aux ayants droit.

Séance du 1^{er} novembre 2007

Audition de M. Roland Crot, motionnaire

M. Crot déclare qu'après de nouvelles discussions au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, et suite à la décision prise par le Conseil administratif, notamment pour l'école des Vollandes et pour l'école de Montchoisy, les motionnaires proposent de classer la motion.

Une discussion s'ensuit au sein de la commission concernant le règlement, qui ne permet de retirer une motion qu'en séance plénière.

Par conséquent, la commission doit voter pour ou contre un classement.

Mise aux voix, la motion M-655 est refusée par 7 non (1 Ve, 1 S, 1 AGT, 2 DC, 1 R et 1 L) et 2 abstentions (2 UDC). Par conséquent, elle peut être classée.